

## Enseignement supérieur : les changements dans les modalités d'admission Rentrée 2021

### Concours écoles d'ingénieurs

Des nouveautés concernant les concours d'accès aux écoles d'ingénieurs(post-bac) : -Le concours AVENIR : pour l'instant les épreuves écrites sont maintenues. Le mode de sélection s'est un peu modifié : le concours compte pour 60% de la sélection et le dossier 40%. Pour les élèves de premières et terminales, il est impératif d'avoir suivi l'enseignement de spécialité « mathématiques ». En revanche, l'option « maths expertes » n'est pas prise en compte par équité n'étant pas proposée dans tous les établissements. En complément des mathématiques, l'élève doit avoir une deuxième spécialité scientifique au choix : physique, SVT, NSI ou SI.

-*Le concours ADVANCE* : le concours écrit est supprimé. La sélection se fait sur une "étude du dossier poussée". Deux spécialités scientifiques ne sont pas obligatoires mais si l'élève a suivi deux spécialités scientifiques en terminale, il bénéficiera de points bonus. Un entretien oral est également proposé. Voir ici : <https://www.letudiant.fr/etudes/ecole-ingenieur/concoursadvance-suppression-des-epreuves-ecrites-en-2021.html>

-*Le concours Puissance-Alpha* propose deux voies différentes "puissance-alpha bachelor" (écoles d'ingénierie en 3 ans pour les élèves voulant s'insérer plus rapidement dans la vie active mais cette voie ne donne pas le titre d'ingénieur) et "puissance-alpha" (écoles d'ingénieur en 5 ans). Pour l'instant, les épreuves écrites sont maintenues : elle comptent pour 40% et le dossier pour 60%. Ce concours conseille d'avoir conservé en terminale, la spécialité mathématiques + une autre spécialité scientifique au choix : physique, SVT, NSI ou SI. Il est également accepté deux autres spécialités scientifiques, avec mathématiques complémentaires en option. Attention toutefois, car le concours prévoit une épreuve de mathématiques. Voir ici les précisions : <https://www.letudiant.fr/etudes/ecoleingenieur/concours-puissance-alpha-quelles-nouveautes-pour2021.html>

- *Le concours GEIPI-Poly Tech* recommande d'avoir suivi les enseignements de spécialité Mathématiques et Physique-chimie en première. En terminale les mathématiques sont très fortement recommandées + 1 spécialité scientifique au choix : Physiquechimie, SVT, NSI ou SI. Pour les bacs généraux, le concours écrit est maintenu pour le moment + étude du dossier + entretien. Pour les bacs technologiques : dossier + entretien. <https://www.geipi-polytech.org/actualites/modalites-concours-2021>

### Concours écoles de commerce

-*Le concours ACCES* permettant d'entrer dans 3 écoles de commerce après le bac (ESSCA, IESEG, ESDES) propose habituellement des épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Cette année, les épreuves écrites seront 100 % en ligne. L'épreuve de mathématiques a été modifiée pour s'adapter davantage aux différentes spécialités de bac mais elles auront lieu à distance via un site sécurisé (utilisation de webcam avec reconnaissance faciale. Cela entraîne une baisse du coût pour l'inscription au concours, toujours via parcoursup).

Voici un article qui résume bien le nouveau processus de sélection : [https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecoles-de-commerce-les-epreuvesecrites-du-concours-access-feront-a-distance\\_2f164b92-2057-11eb8fc1-3bb46fb8e0f0/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecoles-de-commerce-les-epreuvesecrites-du-concours-access-feront-a-distance_2f164b92-2057-11eb8fc1-3bb46fb8e0f0/)

L'inscription à ce concours (vœu Concours Accès) se fera via la plateforme Parcoursup, à partir du 20 janvier et jusqu'au 11 mars. Les convocations seront à télécharger entre le 11 mars et le 7 avril. Les épreuves écrites à distance auront lieu le 8 avril.

Autres informations sur les modalités du concours ACCES sur le lien suivant : <https://www.concours-access.com/le-calendrier/>

-*PASS* : Il n'y a pas d'épreuves écrites mais une analyse du dossier, un entretien (présentiel ou en visio selon l'évolution de la situation) et une analyse de la personnalité via des questionnaires en ligne. Info ici : <https://www.concours-pass.com/>

-*Passerelle Bachelor* : aucun test écrit, la sélection se fait pour 50% sur le dossier et 50% sur l'entretien à distance. Voir cet article : <https://business-cool.com/actualites/actuelles/concourspasserelle-2021-nouveautes/>

## **CPGE**

Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) se sont adaptées à la réforme du baccalauréat général : en choisissant des trîômes/binômes de spécialités différents, les profils des élèves sont beaucoup plus variés. Finies, donc, les CPGE économique et commerciale option économique pour les bacheliers ES, option scientifique pour les bacs S, les CPGE littéraires pour les bacs L, les CPGE scientifiques pour les bacs S... Dorénavant, le choix de CPGE sera fait en cohérence avec les spécialités choisies. Pour voir quelles CPGE correspondent aux profils de bac général, suivez ce lien (télécharger la fiche PDF correspondante) : <https://www.education.gouv.fr/nouveau-lycee-une-opportunit-pouraccéder-aux-classes-préparatoires-11336>

Dans ce lien, un document sur les CPGE accessibles aux bacheliers technologiques est également téléchargeable. Rappel : les CPGE ne s'adressent pas qu'aux bacheliers généraux, ils s'adressent également aux bacheliers technologiques.

*CONCOURS Ecoles de commerce CPGE*

- *Classe prépa économique* : les prépas ECS (Economique et Commerciale option Scientifique, destinée aux anciens bacheliers S) et ECE (Economique et Commerciale option Economique, destinée aux anciens bacheliers ES) sont remplacées par la classe préparatoire ECG (économique et commerciale voie générale) à la rentrée 2021. La voie technologique (ECT) demeure.

A consulter : MOOC « De la Prépa aux Grandes Ecoles de Commerce : le bon parcours pour moi ? » ; inscription sur la Plateforme FUN MOOC

- *Classe prépa scientifique* : une nouvelle voie « mathématiques, physique, ingénierie, informatique » (MP2I), est mise en place à la rentrée 2021 notamment pour les élèves ayant choisi la spécialité numérique et sciences informatiques.

## **DUT deviennent BUT**

Le DUT (diplôme en 2 ans) évolue vers le BUT (diplôme en 3 ans) à la rentrée 2021. Le BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) devient le nouveau diplôme de référence des IUT. Les étudiants suivent un cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade licence. C'est une formation qui mixe formation académique et formation technologique. La formation est sélective et accessible aux bacs technologiques pour lesquels des places sont priorisées ainsi qu'aux bacs généraux et professionnels. Le diplôme est aligné sur les standards internationaux et facilite les échanges avec les universités étrangères. Le choix de spécialités reste le même que pour que les DUT (Gestion des entreprises et des administrations, Technique de commercialisation, Informatique, Génie Biologique...).

Selon les BUT, le choix de spécialité peut intervenir en 1ère, 2ème voire 3ème année. Certains peuvent être préparés par apprentissage. Plusieurs ressources sont disponibles pour informer sur ces évolutions : - la page dédiée « Les BUT (bachelors universitaires de technologie) » sur Terminales2020-2021.fr. - Des ressources élaborées par l'Assemblée des directeurs des IUT (Adiut) disponibles sur Eduscol : - Le livret d'information « Bachelor universitaire de technologie » à destination des lycéens. *Attention : l'entrée en BUT se prépare.* Un dossier spécifique de candidature est demandé. *Un MOOC dédié à l'aide à la*

*préparation de ces dossiers est accessible gratuitement après inscription sur FUN MOOC. « Entrer à l'IUT : les codes pour booster ton dossier » Plateforme : [fun-mooc.fr](http://fun-mooc.fr)*

**S'informer plus largement sur l'ensemble des formations** : [www.terminales2020-2021.fr](http://www.terminales2020-2021.fr) : le site de référence pour l'orientation des élèves de terminale.

Ils y trouveront notamment : • Des conseils pour préparer leur projet d'orientation • Des fiches, des vidéos et des témoignages sur les métiers, les filières, les formations supérieures et les débouchés. • Des informations pratiques sur les interlocuteurs à leur écoute et les lieux d'information.

### **S'informer... Parcoursup et salons virtuels**

A noter : dans le cadre de la crise sanitaire, des salons virtuels sont organisés par les écoles et les universités sur l'ensemble du territoire, en lien avec les services académiques. N'hésitez pas à vous renseigner sur les dates. (Voir le site Parcoursup) L'accès à l'offre de formation 2020 sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) Vous pouvez d'ores et déjà effectuer vos premières recherches de formation en consultant le moteur de recherche des formations proposées lors de la session 2020. Plus de 17 000 formations, y compris des formations en apprentissage, sont disponibles. Pour chaque formation, une fiche de présentation détaille ses caractéristiques, notamment les compétences et connaissances attendues à l'entrée de la formation ainsi que l'organisation des enseignements. L'offre de formation 2021 complète et mise à jour sera disponible sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) dès le 21 décembre 2020.

### **Sciences Po**

Des nouvelles modalités d'admission et de concours et une « entrée » sur Parcoursup pour « Sciences po ». A noter : deux modalités distinctes pour l'IEP de Paris dit « science po » Paris (et l'IEP de Bordeaux) et les 7 IEP de Province.

#### **• SCIENCE PO PARIS**

LES ADMISSIONS 2021 : procédure réformée pour la rentrée 2021 : Pour entrer à Sciences Po Paris, dont la scolarité se passera sur Paris ou dans un des 6 campus de province (Reims, Havre, Nancy, Dijon, Poitiers, Menton), il faudra désormais passer par la nouvelle procédure unique et centralisée sur la plate-forme nationale Parcoursup. Cela signe la fin du concours tel qu'il a pu être mis en place les années précédentes. **La nouvelle procédure d'admission repose sur 4 épreuves, toutes à poids égal, notées chacune sur 20.**

1. *Notes obtenues aux épreuves du BAC (note sur 20)*

2. *Performance académique et trajectoire du candidat (note sur 20)* : prise en compte du dossier scolaire depuis la 2<sup>nd</sup>e jusqu'à la terminale, à la fois au niveau quantitatif (notes) mais aussi qualitatif (appréciations sur les bulletins, les commentaires sur la Fiche Avenir).

3. *Ecrits personnels (3 écrits, note commune sur 20)*, via la Plateforme Parcoursup.

Ces 3 écrits se décomposent de la façon suivante :

- un premier écrit sur le *parcours personnel du candidat* : ses centres d'intérêt et ses activités (expériences d'encadrement, d'animation, engagements, expériences professionnels ou stages, pratiques sportives, culturelles ou associatives...)

- un second écrit vise à *apprécier la motivation du candidat* et son projet intellectuel : pourquoi candidater à Sciences Po? Quel programme vise-t-il et pourquoi ? Quel campus ?

- Le troisième écrit porte sur un *essai personnel (3 000 signes)* sur l'une des 5 thématiques imposées qui seront envoyées au candidat avant l'ouverture de Parcoursup.

Ces thématiques sont d'ores et déjà connues (fin novembre/début décembre). Les notes obtenues à ces épreuves sont additionnées, et donnent une note globale sur 60. Un seuil fixé permettra de départager les candidats qui seront admissibles et participeront à la dernière

épreuve, qui consistera en un Oral. SCIENCES PO S'informer.... Parcoursup, salons virtuels...

4. *L'oral de 30 minutes (note sur 20)* entre le candidat et l'institution, représentée par deux membres de commission (qui ne connaissent pas le dossier du candidat). Il se déroulera en 3 parties, en visioconférence à distance : - présentation du candidat (2 minutes) - commentaire et analyse d'une image parmi deux au choix (BD, tag, peinture, photo, dessin...) - échange libre avec les examinateurs pour mieux comprendre le candidat et ses motivations. La note finale qui déterminera l'admission à un des Campus Sciences Po Paris, sera donc l'addition des notes des 4 épreuves (note sur 80). Un seuil fixé sera le critère d'admission.

La procédure d'admission pour l'IEP de Bordeaux est la même que pour celle de Paris. La procédure d'admission pour l'IEP de Grenoble reste inchangée.

**• ADMISSIONS dans le cadre du concours commun dans l'un des 7 Instituts d'études politiques (IEP) de province pour la rentrée 2021 :**

*Les inscriptions se font uniquement à partir du site Parcoursup.*

*L'entrée en 1ère année des IEP est déterminée ensuite par la réussite au concours, qui est commun aux 7 IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse ainsi que par la prise en compte des deux notes du bac (nouveau). Chacun des instituts doit être classé par ordre de préférence et selon le classement au concours, l'élève, s'il est reçu, a plus ou moins de chance d'obtenir le campus souhaité.*

**Les 3 épreuves écrites porteront sur :**

1) *Questions contemporaines (3h, coef. 3)* : Dissertation sur un sujet choisi parmi deux à partir de deux thèmes : pour l'année 2020-2021, les deux thèmes porteront sur "Révolutions" et "Le secret" (ce sont les mêmes thèmes que ceux de l'an dernier). Le candidat pourra s'appuyer sur trois références par thème : deux ouvrages de sciences sociales et une œuvre (film, roman, BD, œuvre d'art...). La liste des références et le thème seront communiqués sur le site internet du Réseau ScPo.

2) *Histoire (2h, coef. 3)* : Analyse de document(s) sur la base du programme d'histoire du tronc commun de terminale de la série générale. Programme "Les relations entre les puissances et l'opposition des modèles politiques des années 1930 à nos jours".

3) *Langue vivante (1h, coef. 1)* : Questions de compréhension et essai à partir d'un article de presse, sans QCM. Choix des langues : anglais, espagnol, allemand, italien.

Les deux notes du baccalauréat prises en compte seront : - La moyenne des deux notes de Spécialité (coef 1) - La note de contrôle continu du bac dans une langue vivante autre que celle choisie à l'écrit du concours commun (coef 1). *Attention : Pour le concours 2021, les bacheliers 2020 bénéficient d'une mesure transitoire : leur moyenne de bac sera prise en compte pour un coef 1 à la place des deux notes de spécialités des bacheliers 2021).*

*Attention : Le concours commun est accessible uniquement aux candidats ayant obtenu leur baccalauréat en 2020 ou préparant le baccalauréat en 2021. Les titulaires d'un diplôme ou d'un titre français ou étranger admis en équivalence sont acceptés dans les mêmes conditions.*

**Etudes vétérinaires : nouveautés**

**NOUVEAU** : *En 2021, ouverture d'une nouvelle voie d'accès aux écoles nationales de vétérinaires sur concours post-baccalauréat. Pour la rentrée 2021, les écoles de vétérinaire seront aussi accessibles sur concours post-bac. 160 places parmi 640 en totalité dans les ENV*

seront réservées à ce nouveau concours. Autres voies de concours : Bac+2 ou Bac+3. La voie d'accès principale restant le concours à l'issue de la CPGE BCPST.

*Le concours post bac est destiné aux élèves de baccalauréat général inscrits pour la première fois en classe de terminale. Il n'est pas ouvert aux élèves ayant obtenu leur baccalauréat les années précédentes. Il s'agit d'un concours commun aux 4 écoles (Maisons-Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse).*

Dans un premier temps, les candidats devront remplir un questionnaire en ligne de pré-orientation et s'être acquittés des droits d'inscription pour confirmer le vœu : « Ecoles nationales vétérinaires » sur Parcoursup. Ce vœu comptera pour un seul vœu. Le candidat pourra également faire un vœu en CPGE BCPST en parallèle s'il le souhaite.

L'admissibilité s'effectuera à partir de l'étude du dossier scolaire du candidat avec deux phases : une phase d'admissibilité où les critères étudiés en lien avec parcoursup reposeront principalement sur le niveau scolaire du lycéen. Les matières prises en compte seront celles de la classe de 1ère et de terminale : français (notes du bac), histoire/géographie, LV1 et LV2 ; les notes des 3 spécialités de 1ère et les 2 de terminale dont la SVT qui est la spécialité fortement recommandée. Les autres spécialités recommandées sont la physique/chimie et les mathématiques. *En terminale, certains éléments de la fiche avenir seront également pris en compte ainsi que l'avis du proviseur sur le niveau de la classe.*

*Les spécialités recommandées en première sont la SVT, Maths, Physique-Chimie puis SVT et Physique-Chimie en Terminale.*

Les candidats retenus seront alors convoqués sur une demi-journée sur le site de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (Maisons-Alfort, prévue fin avril 2021) pour la seconde phase des épreuves d'admission.

Ces épreuves consisteront en une succession de *sept ateliers de 10 minutes comportant des entretiens thématiques ou des épreuves de logique, de calcul ou d'habileté manuelle.*

Les entretiens sont destinés à évaluer les capacités des candidats à structurer une argumentation, à mettre en place rapidement un raisonnement sur des questions liées à la santé et au bien-être animal dans divers contextes économiques, sociaux et culturels, et leur aptitude à la communication interpersonnelle. Aucune préparation spécifique n'est proposée. Une connaissance de la réalité des différents métiers offerts à la profession vétérinaire est la bienvenue.

Sources : CIO de Boulogne décembre 2020